



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du Mardi 27 Mars 2018



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART, M. Thierry RYO

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT, Mme Lydia MEIGNEN

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Pascale CLEMENT, Mme Corinne PRAUD, M. Christophe COTTA, Mme Françoise LESTIEN, M. Kada MAHOUR, Mme Catherine ROUGE, M. William DUVAL, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

SAINT-NAZAIRE : M. Patrice BULTING donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU, M. Martin ARNOUT donne pouvoir à M. David SAMZUN, M. Alain MANARA donne pouvoir à M. Yvon RENEVOT, Mme Céline GIRARD donne pouvoir à Mme Gaëlle BENIZE, M. Xavier PERRIN donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à Mme Catherine ROUGE

TRIGNAC : M. David PELON donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN

Absents excusés :

PORNICHET : M. Robert BELLIOU

SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD

SAINT-NAZAIRE : Mme Florence BEUVELET

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Mme Pascale HAMEAU, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Mardi 6 février 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

Préambule

Le Président

Lors du Conseil communautaire du 6 février, Robert Belliot a relevé, s'agissant de l'ensemble des listes des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués au Président et au Bureau, que lorsque des subventions étaient attribuées ou des dépenses engagées, les montants n'étaient précisés dans le compte rendu communiqué au Conseil communautaire. Cela constitue un travail supplémentaire dans les services, mais une réponse favorable a été réservée à cette demande. Les montants figurent donc bien dans le compte rendu communiqué. Pour l'ensemble des comptes rendus précédents de la mandature, Robert Belliot, comme n'importe quel conseiller communautaire, peut interroger les services pour connaître les montants dépensés dans le cadre des décisions du Bureau communautaire et des décisions prises par le Président.

La rentrée de la CARENE aura lieu exceptionnellement un mercredi, notamment pour des questions d'agenda, en particulier celui du Président de la Chambre de commerce. Ce sera le mercredi 12 septembre 2018 à 18 heures au Théâtre de Saint-Nazaire.

I – Information

Conseil de développement – Présentation du rapport d'activité 2017

René Terrien, Président du Conseil de développement de la CARENE

« Monsieur le Président et cher David, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs, vous avez sur table ce document qui est le rapport d'activité 2017 de notre conseil, en conformité avec la loi NOTRe, qui nous oblige à vous fournir annuellement ce document. Je tiens à souligner qu'hormis l'édition, ce document a été entièrement préparé et mis en page par Marine Resson et Stéphanie Di Guilio, que je remercie et que je félicite, parce que ce n'est pas aussi évident que cela.

Ce bref rapport met en avant nos principes, nos valeurs, notre identité et nos spécificités. Nous souhaitons toujours permettre à nos membres d'enrichir leur connaissance du territoire par des visites et des conférences, qui sont souvent en lien avec les ateliers citoyens. Vous trouverez également nos expérimentations en termes de méthode, de communication, de partage et d'information. Vous remarquerez que notre conseil s'implique dans les événements du territoire et même au-delà. Juste un rappel des derniers travaux : attractivité culturelle et identité territoriale, évaluation participative du contrat de ville, paysages sensibles, alternatives à la voiture individuelle.

Vous êtes destinataires de nos publications. Vous pouvez constater dans chacune des thèmes transversaux à l'ensemble de vos politiques publiques, qui peuvent nourrir vos ambitions pour notre territoire. Je profite de ce moment pour remercier les élus, qui participent de plus en plus à nos plénières, à nos conférences, et qui nous accueillent lors des visites de territoires. La dernière en date a été Fedrun. Cela tombe mal : je voulais remercier Marie-Anne – vous le ferez.

Une date importante est à retenir : le 29 mai à 18 heures, nous organisons, probablement au Cinéville, une table ronde autour de l'activité future du Grand Port Saint-Nazaire Nantes et des conséquences directes sur notre société civile. On pense souvent que le Grand Port, ce sont quelques bateaux, quelques lamaneurs, mais on ne se doute pas que ce sont 15 000 emplois. C'est vraiment très important pour nous tous, notre société civile, et cela va bien au-delà de la CARENE. Outre David Samzun, votre Président, il y aura des experts, des professionnels et des clients majeurs du Port qui participeront à cette réunion. Vous y êtes forcément tous invités. J'en profite pour faire appel aux représentants de la presse qui sont ici, et que nous contacterons d'ailleurs rapidement, pour relayer cette information et permettre au plus grand nombre de citoyens de s'informer sur ce sujet important et brûlant pour notre communauté. Il y a des salles de 100 places, mais il y a aussi une salle de 500 places... Pourquoi ne pas rêver ? Je vous remercie. »

Le Président

« Merci, Monsieur le Président, d'abord part pour votre investissement à vous-même, à votre bureau et à l'ensemble de l'équipe... Merci aussi pour le climat dans lequel vous animez ce type de réflexions et de débats, que ce soit avec la vie citoyenne, mais aussi avec l'ensemble des élus. Merci pour ce document, que vous avez dans les mains les uns et les autres et que je vous encourage vivement à reprendre pour le lire. Je salue la qualité de cette production. Sachez que nous parlions encore non pas de vous, Monsieur le Président, mais du Conseil de développement et de son rôle, en réunion des Vice-présidents cet après-midi. Encore une fois, merci pour votre investissement, qui est précieux. Merci, cher René Terrien.

Modification de composition de groupe

Pascale Hameau (au nom du groupe Alternatives écologistes et sociales)

« Un mot, Monsieur le Président, pour vous informer que nous accueillons avec plaisir un nouveau membre dans notre groupe Europe écologie – Les Verts. Nous avons profité de cette occasion pour renommer ce groupe, qui s'appelle désormais « Alternatives écologistes et sociales ». Ce nouveau membre est Capucine Hauray, élue également à Trignac. »

Capucine Hauray (au nom du groupe Alternatives écologistes et sociales)

« Nous avons choisi de créer un groupe Alternatives sociales et écologiques en profitant de mon souhait de rejoindre les élus communautaires et Europe écologie – Les Verts. Nous restons partie prenante avec le groupe majoritaire, mais avec des convergences de fond autour des idées que nous défendons, notamment l'alternative autour de l'avenir de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, la préservation des espèces naturelles, le développement de l'économie sociale et solidaire. Nous serons donc attentifs pour permettre un débat enrichi sur les politiques communautaires à travers un autre prisme, un autre regard. Merci. »

II – Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Développement économique et attractivité – École d'art Nantes/Saint-Nazaire – Demande d'adhésion – Approbation des statuts

Franck Hervy

L'École supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole a pris la forme juridique d'un établissement public de coopération culturelle, un EPCC, en 2009. Cet EPCC a de grandes missions : l'enseignement supérieur dans le domaine des arts plastiques, notamment en lien avec le design, le multimédia, de la communication, ainsi que la formation à l'éducation artistique à destination du jeune public et des adultes amateurs. Ses membres fondateurs sont la Ville de

Nantes et Nantes Métropole, qui en sont les principaux co-financiers. L'école des Beaux-Arts de Nantes fait aujourd'hui partie des meilleures écoles françaises et bénéficie d'une reconnaissance internationale.

La stratégie de développement de l'établissement vise notamment à renforcer son offre d'enseignement supérieur au travers de la création d'une classe préparatoire internationale aux écoles d'art, d'architecture et de design. Cette classe préparatoire de haut niveau accueillerait près de 30 % d'étrangers et aurait vocation, à terme, à réunir environ 150 étudiants. L'EPCC souhaite aussi renforcer son offre de formation en direction des publics amateurs. De son côté, la Ville de Saint-Nazaire dispose aujourd'hui d'une école d'art reconnue sur les pratiques amateurs, accueillant 600 élèves actuellement, mais très limitée en termes d'enseignement supérieur. Compte tenu de la proximité entre les deux villes et de la complémentarité entre les deux structures, un rapprochement a été étudié entre les collectivités et l'EPCC afin de pouvoir créer cette classe préparatoire à Saint-Nazaire, dont la première rentrée aura lieu en septembre 2019.

Après étude des services, la solution juridique la plus simple pour porter ce projet commun consiste en la fusion des deux écoles au sein d'un même EPCC, ce qui doit se traduire concrètement par l'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE à l'EPCC, qui prendra désormais le nom d'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, l'EBANSN. Il s'agit pour les quatre collectivités d'un projet ambitieux, tant en matière d'enseignement supérieur que de développement des pratiques artistiques, qui aura des retombées à la fois pour les habitants du territoire, mais aussi en termes d'attractivité et de rayonnement. Il s'agit aussi d'un pas de plus dans la mise en œuvre du projet métropolitain porté par Nantes et Saint-Nazaire.

Compte tenu de l'intérêt du projet en matière d'enseignement supérieur et en cohérence avec son schéma d'enseignement supérieur, recherche et innovation, l'ESRI, qui est en cours d'élaboration, la CARENE sera partie prenante de la gouvernance du nouvel EPCC, en ayant un siège au conseil d'administration. Le soutien de la CARENE sera principalement fléché vers le projet immobilier, en cours d'élaboration, et complété d'une participation statutaire en fonctionnement de 60 000 € par an. La fusion intervenant au 1^{er} juillet 2018, cette contribution pour cette année sera équivalente à 30 000 €.

Le Conseil est invité à voter cette délibération, qui marque le coup d'envoi d'un projet majeur pour le territoire, en approuvant l'adhésion de la CARENE à l'EPCC et les projets de statuts, dont la version finale a été déposée sur table, l'octroi d'une subvention de 30 000 € en 2018, portée à 60 000 € par an à compter de 2019, et en désignant M. Franck Hervy en tant que représentant de la CARENE au conseil d'administration de l'EPCC et Mme Françoise Lestien en tant que suppléante.

La version définitive des statuts remise sur table comporte deux petites modifications à la marge, dans le préambule et dans l'article 27, qui prévoit une obligation pour l'EPCC de mettre en place une comptabilité analytique afin de faciliter le suivi de son activité par les collectivités. Ces modifications n'apportent donc pas de grands changements dans les statuts.

Yvon Renévoit (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, l'ouverture à Saint-Nazaire d'une classe préparatoire aux écoles d'art, d'architecture et de design pour la rentrée 2019 sera une bonne nouvelle pour les lycéennes et les lycéens de notre territoire, leur famille, les jeunes et adultes qui fréquentent l'école d'art de notre ville.

Le développement de nouvelles formations supérieures publiques sur notre territoire est un facteur de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réussite des étudiantes et des étudiants. Les coûts de logement à Nantes, Rennes, Paris, dans les villes les plus proches de la nôtre où existe actuellement ce type de formation, les déplacements et les frais de scolarité pouvant s'élever à plus de 8 000 € par an dans de nombreuses écoles privées dans ce domaine sont autant d'obstacles insurmontables pour de futurs étudiantes et étudiants. Nous devons donc veiller à ce que les frais de scolarité soient accessibles pour les étudiants et leur famille.

La création de 150 places d'ici trois ans est une contribution de notre collectivité pour augmenter les capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur, qui font tellement défaut depuis plusieurs années. Depuis 2009, ce sont

280 000 étudiants supplémentaires, soit l'équivalent de douze universités, qui ont été accueillis dans l'enseignement supérieur, et à budget quasiment constant. Ce sont 350 000 étudiants supplémentaires qui sont prévus au cours des dix prochaines années. Relever ce défi nécessite d'augmenter les capacités d'accueil, d'investir massivement dans la formation de notre jeunesse et non de trier et de renforcer la sélection, comme cela va se révéler à la fin du processus du dispositif « parcours sup ».

Sans aucun doute, l'ouverture de cette formation constituera un apport intéressant pour l'école d'art de Saint-Nazaire, l'échange des pratiques, un prolongement possible pour les 600 jeunes et adultes qui la fréquentent. La vocation internationale de la formation et l'accueil d'étudiants étrangers contribueront à cette ouverture artistique et au rayonnement du territoire Nantes Saint-Nazaire. Il conviendra, dès le début de la prochaine année scolaire, de développer une information auprès des lycéennes et lycéens de notre territoire sur l'ouverture de cette nouvelle formation très attractive.

Pour toutes ces raisons, les élus communistes et républicains approuveront l'ensemble des décisions pour la mise en œuvre de l'École des Beaux-Arts de Nantes et Saint-Nazaire.

Je vous remercie. »

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération sera suivie de délibérations multiples, puisque le sujet concerne quatre collectivités : la Ville de Nantes, Nantes Métropole, la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire. C'est la concrétisation d'un travail qui remonte à déjà plusieurs mois et qui, pour l'adjoint à la culture de ville Saint-Nazaire, atteste de la qualité du travail réalisé par l'école d'art, soulignée par Yvon Renevot. En effet, l'École supérieure des Beaux-Arts de Nantes avait pris la décision, en 2007, de construire un nouvel établissement. Elle aurait pu intégrer dans ces nouveaux murs la classe préparatoire mais a préféré la faire sur un autre site. Dans ces collaborations entre la Ville de Nantes et la Ville de Saint-Nazaire au travers du Pôle métropolitain, c'est Saint-Nazaire qui a été choisie. Mais il ne s'agit pas que d'un choix géographique : c'est aussi un choix qui reconnaît le travail effectué par l'école d'art de Saint-Nazaire.

Le projet proposé va donc amener une classe d'enseignement supérieur à Saint-Nazaire. Elle ne sera pas ouverte qu'aux lycéens du lycée Aristide-Briand ou des lycées du bassin d'emploi, puisqu'il s'agit d'une classe préparatoire qui se veut aussi internationale. Le spectre des étudiants sera donc bien plus large que celui du territoire et cela participera à l'attractivité de celui-ci. Mais si Saint-Nazaire a été interpellée par l'École supérieure des Beaux-Arts de Nantes, c'est en raison du travail réalisé sur la pratique en amateur. Il y aura donc une forme de complémentarité : Saint-Nazaire apportera à l'école son expertise sur tout l'enseignement amateur et Nantes apportera l'expertise sur l'enseignement supérieur. Il s'agit donc d'un projet qui est vraiment co-construit et qui reconnaît le travail de l'école d'art de Saint-Nazaire.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Développement économique et attractivité – Comité régional du tourisme – Représentation de la CARENE – Désignation de son représentant – Approbation

Jean-Claude Pelleteur

Le Comité régional de tourisme (CRT) est un lieu de concertation entre les acteurs du tourisme des Pays-de-la-Loire, qu'ils soient publics ou privés. Le CRT participe ainsi à l'élaboration de la politique touristique menée par la Région des Pays-de-la-Loire. Compte tenu de la loi NOTRe, celle-ci a souhaité associer les EPCI, communautés de communes et communautés d'agglomération, au CRT, en leur proposant d'y adhérer. Il est proposé que la CARENE réponde favorablement à cette demande en confirmant par cette délibération son adhésion au CRT. Ceci impliquera le versement d'une cotisation annuelle dont le montant, pour l'année 2018, est de 50 € – il n'y a pas d'erreur !

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette délibération, qui prévoit également que la CARENE soit représentée par M. Jean-Claude Pelleteur au CRT.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (1 abstention : le représentant du Front national).

Délibération n° 3 – Commission Développement économique et attractivité – Agence Nantes Saint-Nazaire Développement – Attribution de subvention pour l'année 2018 – Approbation et autorisation de signer la convention

Jean-Claude Pelleteur

Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD), agence de développement économique exogène de Nantes et de Saint-Nazaire, a été créée en 2015. Elle a quatre grandes missions : la prospection d'entreprises et d'investisseurs, l'accueil et l'accompagnement des entreprises qui s'implantent sur le territoire, la promotion économique et le marketing territorial et la coordination et la promotion du territoire pour les événements professionnels (Convention Bureau).

Après un premier plan de progrès, NSD a défini, sous l'impulsion de son nouveau directeur, Nicolas Debon, un nouveau plan de progrès d'ici la fin 2020. Celui-ci affirme notamment la priorité accordée à la prospection d'entreprises pour multiplier par trois le nombre d'entreprises implantées grâce à l'action de l'agence, au-delà du flux dit « naturel » d'entreprises. Les filières prioritaires sont les suivantes : numérique et industries culturelles créatives, nautisme, santé, aéronautique, énergies marines renouvelables – il faut l'espérer – et navale. Au niveau international, sont identifiées comme prioritaires les villes de Berlin, Hambourg, Montréal, Londres, Paris étant une plaque incontournable et considérée comme une porte d'accès privilégiée aux groupes internationaux. Enfin, un renforcement de la présence de NSD sur le territoire nazairien sera recherché à travers des rencontres d'entreprises et la participation aux instances locales, afin d'améliorer sa connaissance du tissu local et d'augmenter le nombre d'implantations d'entreprises sur le territoire de la CARENE, car sur l'année 2017, parmi les 80 implantations recensées, il n'y en a eu que cinq. Ce score doit être amélioré. La stratégie de prospection sera également davantage adaptée aux enjeux du territoire.

La présente délibération concerne l'attribution à Nantes Saint-Nazaire Développement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 241 270 €, soit un montant identique à 2017 et aux années précédentes.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette délibération.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Front national).

Délibération n° 4 – Commission Développement économique et attractivité – Conférence nationale permanente du tourisme urbain – Représentation de la CARENE – Désignation d'un représentant – Approbation

Jean-Claude Pelleteur

La Conférence nationale du tourisme urbain regroupe, depuis 1989, les villes et agglomérations françaises possédant un patrimoine de qualité et manifestant la volonté de promouvoir une politique touristique active, fondée notamment sur le tourisme urbain, complémentaire d'autres atouts touristiques comme la culture, la nature ou le littoral. Elle est ainsi à la fois un lieu de réflexion et d'échange, mais aussi un lieu de lobbying vis-à-vis des pouvoirs publics en faveur du tourisme urbain. Compte tenu de l'intérêt des travaux de cette association, dont sont également membres Rennes, Valenciennes ou Belfort, il est proposé que la CARENE adhère à cette structure et désigne Patrice Bulting pour l'y représenter. La cotisation pour 2018 s'élève à 1 725 €.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette délibération.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Front national).

Délibération n° 5 – Commission Développement économique et attractivité – Association Mission locale de l'agglomération nazairienne – Attribution d'une subvention – Approbation et autorisation de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association

Le Président

La Mission locale de l'agglomération nazairienne a été déclarée d'intérêt communautaire en décembre 2008. À ce titre, l'Agglomération apporte un soutien financier afin de lui permettre d'assurer ses missions d'accueil, d'accompagnement, d'information, d'orientation et de mise en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle en direction des jeunes de moins de 26 ans. Le montant de cette subvention accordée par la CARENE reste stable, comparée à celle de 2017, et s'élève à 296 000 €. L'augmentation de 40 000 € accordée en 2017 a permis de stabiliser la situation financière de cette Mission locale. En contrepartie de cet engagement financier, la CARENE a établi une convention d'objectifs et de moyens qui précise les modalités opérationnelles, juridiques et financières de la mise en œuvre de ce partenariat. Elle portera une attention particulière à la qualité de la gestion financière, notamment via le suivi d'indicateurs clés identifiés conjointement et notifiés par la convention sur les principaux postes de dépenses et de recettes. La qualité du service rendu auprès des jeunes sera également observée. Pour ce faire, des rencontres régulières sont organisées entre la direction de la Mission locale et les services de l'Agglomération, ces temps d'échange et de concertation permettant par ailleurs d'anticiper et de travailler ensemble sur les évolutions conjoncturelles des politiques publiques en matière d'emploi des jeunes, qui sont nombreuses.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette délibération.

Gaëlle Bénizé

Il est utile de rappeler que la Mission locale de l'Agglomération nazairienne est une association qui a une délégation de mission de service public. Les missions sont prévues par le Code du travail, puisqu'une mission locale est membre du service public de l'emploi, par le Code de l'éducation, pour la lutte contre le décrochage scolaire, dans le cadre de l'action sociale et des familles, au travers d'aides financières, notamment le fonds d'aide aux jeunes géré par le Département. Elle est membre de droit du service public régional de l'orientation et a délégation de conseil en évolution professionnelle. Elle est également membre du comité de pilotage du plan d'insertion par l'économie local. La Mission locale passe des conventions, notamment celle qui est portée par cette délibération avec la CARENE, et également, avec les services déconcentrés de l'État : Direccte, Région, Département, Europe, Pôle Emploi et l'Agence régionale de santé. Elle développe également des partenariats locaux, notamment à travers une vingtaine de conventions de partenariat signées avec les agences d'intérim dans l'ensemble de l'agglomération.

En termes de contexte, la Mission locale de l'Agglomération œuvre pour l'ensemble du territoire de la CARENE, sauf pour Besné, dont les jeunes sont suivis par la Mission locale rurale du Sillon. Chaque commune reçoit au moins une fois par semaine un conseiller ou une conseillère d'insertion pour réaliser une permanence, selon les besoins du public. À Saint-Nazaire, la Mission locale tient une permanence à la maison de quartier de Méan-Penhoët et l'Espace civique de Jacques-Dubé permet de mettre en place une antenne avec un conseiller et des ateliers du service emploi, comme c'est réalisé dans les locaux de Start'Air à Montoir-de-Bretagne. Une nouveauté a été mise en place avec des financements émanant de la politique de la ville : une permanence hors les murs est instaurée dans les quartiers nord et une seconde le sera à partir du mois d'avril pour les quartiers ouest de Saint-Nazaire.

S'agissant de la population accompagnée, 1 307 jeunes sont inscrits à Pôle Emploi en catégorie A. 843 nouveaux jeunes se sont inscrits à la Mission locale pour la première fois en 2017, dont 18 % sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 2 939 jeunes sont entrés en contact avec la Mission locale en 2017, dont 17 % issus des quartiers de la politique de la ville, pour les jeunes suivis. 2 281 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller ou une conseillère. Ils représentent 4,62 % de l'activité d'accompagnement de la Région des Pays-de-la-Loire et 12,5 % de celle du Département. Les résultats sont très satisfaisants : 2 234 situations de travail pour 2017, soit une représentation à hauteur de plus de 6,5 % par rapport aux chiffres régionaux. 894 jeunes sont entrés en emploi en 2017, dont 104 en contrat d'apprentissage, ce qui n'est pas négligeable. 359 jeunes ont bénéficié de 484 situations de formation.

Le dispositif « garantie jeunes » est accueilli gracieusement dans les locaux de l'AFPA. 270 jeunes ont intégré le dispositif en 2017, conformément à l'objectif de la convention signée avec l'État. Cela représente 23,6 % des entrées en « garantie jeunes » du Département, alors qu'en principe, le territoire pèse pour 12 % du Département. La Mission locale a donc une très forte ambition pour la « garantie jeunes » sur le territoire.

Ces chiffres sont valables pour 2017. Pour 2018, il y a lieu d'avoir quelques inquiétudes sur les financements de la Mission locale, en raison d'une baisse de la CPO, la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'État. Étant donné que les chiffres d'accompagnement vers l'emploi sont bons, les financements vers la Mission locale sont dégressifs, puisqu'il y a moins de jeunes à accompagner. C'est également vrai pour les financements provenant de Pôle Emploi. Or la Mission continue à avoir des jeunes qui s'inscrivent chez elle et qui lui demandent un accompagnement, même si, en termes d'emploi, une amélioration se profile. Mais les jeunes qui ne sont toujours pas en situation d'emploi demandent un accompagnement renforcé et la Mission n'aura peut-être pas les moyens financiers, en 2018 et 2019, pour accompagner sereinement ces jeunes qui restent en grande difficulté.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Gaëlle Bénizé ne prend pas part au vote.

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Bassin versant littoral – Adoption du programme Eau et milieux aquatiques 2018-2022 – Approbation

Éric Provost

La CARENE se répartit sur deux bassins versants : le bassin versant Brière – Brivet et le bassin versant littoral. Dans le cadre de la GEMAPI, la CARENE a transféré la compétence au Syndicat du bassin versant du Brivet sur le bassin versant Brière – Brivet. En revanche, elle assure en régie l'exercice de la compétence sur le bassin littoral. Dans ce cadre, Cap Atlantique a proposé à la CARENE, en accord avec l'Agence de l'eau, d'inscrire le bassin versant littoral dans le prochain contrat territorial, outil financier de l'Agence de l'eau. Il est convenu que le contrat sera animé par Cap Atlantique et que les actions du territoire de la CARENE seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CARENE. La conduite d'actions sur l'ensemble du périmètre permettra de travailler sur un territoire en cohérence et de réaliser progressivement la restauration de cours d'eau côtiers, l'amélioration continue de la qualité des eaux de baignade et l'amélioration de la qualité conchylicole.

Le contrat territorial sera constitué de deux volets : le volet aquatique, qui comprend des actions de restauration sur le lit mineur et sur les berges ainsi que des travaux sur de petits ouvrages de franchissement, et le volet qualité, qui comprend des actions qui permettront de localiser et de caractériser des sources de pollution chimiques et bactériologiques et de limiter certaines pollutions provenant de réseaux d'eaux pluviales ou d'eaux usées domestiques. La nature exacte de l'ensemble des travaux qui seront financés sera précisée ultérieurement, notamment dans le schéma directeur des eaux pluviales.

La présente délibération a pour objet l'engagement de principe de la CARENE au contrat territorial porté par Cap Atlantique, étant entendu que les actions conduites sur le territoire de la CARENE seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage CARENE et en sollicitant le budget principal de la CARENE et si nécessaire, le budget annexe de l'assainissement. Le taux moyen attendu de subventions pour ces opérations auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est de 40 à 80 %. Il est fonction de la nature des opérations et il est également lié à une nouveauté : l'État, qui a demandé aux collectivités de s'indigner sur la biodiversité, a aussi eu la bonne idée de ponctionner les réserves de l'Agence de l'eau, ce qui est plutôt contradictoire.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Commune de Trignac – Opération Certé Océane – Régularisation de la modification n° 3 du PLU de Trignac en application d'un arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes – Approbation

Alain Michelot

Suite à un recours établi par un propriétaire compris dans le périmètre de la ZAC Certé Océane, à Trignac, contre la modification n° 3 du PLU de la Commune de Trignac permettant la mise en œuvre de l'opération précitée, le juge administratif, constatant l'absence de note de synthèse dans le dossier présenté au Conseil municipal, a mis en œuvre les dispositions de l'article L 609 du Code de l'urbanisme permettant de régulariser a posteriori une insuffisance juridique formelle. Ainsi, compte tenu de la note de synthèse adressée aux conseillers communautaires et du dossier mis à disposition de ces derniers, il est proposé de valider ladite modification n° 3 du PLU de Trignac et de transmettre la présente délibération exécutoire à la Cour administrative d'appel de Nantes, conformément aux dispositions du jugement rendu par cette dernière.

Claude Aufort

Le thème en lui-même appelle peu de commentaires, si ce n'est que l'on peut parfois être surpris que des aventures juridiques durent aussi longtemps face à l'intérêt commun. Pour répondre à cette entreprise qui a essayé de revendre ses terrains plus cher et qui, surtout, ne les a jamais dépollués, il convient de souligner que le quartier de Certé a obtenu un prix d'architecture et d'environnement du CAUE et de Loire-Atlantique Développement grâce au fait d'avoir été passé en ZAC, à un moment. C'est ce qui a permis de réaliser un travail de fond qui a rénové ce quartier. Le maire de Trignac se fait l'agent immobilier du quartier pour affirmer que ce quartier est très intéressant, qui, demain, sera aux portes de la gare Nord et qui offre vraiment des conditions pour bien vivre sur le territoire de la CARENE.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Politique de la ville – Politique de la ville – Contrat de ville – Programmation 2018 – Approbation

Françoise Lestien

Cette délibération est récurrente chaque année. En 2018, l'axe du développement économique est renforcé, surtout dans le champ du soutien à l'entrepreneuriat parce que les porteurs de projet se sont mobilisés pour proposer 17 projets qui concernent l'emploi et 11 projets qui concernent le développement économique. Cet effort est à saluer et il convient de saluer tous les acteurs, techniciens ou élus, qui ont fait en sorte qu'il y ait des porteurs de projets favorables au développement du territoire. Un coup de pouce a été donné dans ce sens en 2018. Les différents projets présentés en 2017 et 2018 sont listés sur le diaporama support de présentation.

Il est utile par ailleurs d'évoquer l'ambiance nationale : il n'est pas certain qu'il y ait une programmation en 2019, parce qu'une grande mobilisation nationale sera lancée en 2018, confiée à Jean-Louis Borloo par le président de la République, qui l'a chargé plus particulièrement de préparer la feuille de route de l'action gouvernementale pour les quartiers relevant de la politique de la ville. Une rencontre a eu lieu le 21 mars avec les élus et les techniciens des quartiers de la politique de la ville. M. Borloo, qui connaît bien le terrain, veut mettre au centre de ce travail l'émancipation des habitants. Surtout, il va lancer une grande consultation des conseils citoyens avant un comité ministériel des villes qui devrait se tenir en avril et qui fera émerger les grandes pistes résultant de cette concertation autour de six sujets prioritaires : la santé, la mobilisation, la formation, la sécurité, le développement économique et l'accès aux équipements publics. Jean-Louis Borloo compte auparavant interroger chaque ministre sur les stratégies et les moyens mobilisés dans le droit commun pour les quartiers prioritaires, sachant qu'il y a aujourd'hui 200 quartiers qu'il considère « au bord de la fracture ». Pourtant, ces quartiers sont des sas d'accès à la République et il appartient à tous les responsables politiques de s'assurer que ce ne sont pas des lieux où l'on stagne. Il y a donc une véritable volonté de mettre à plat ce qui est fait réellement pour la cohésion sociale des territoires et pour les quartiers relevant de la politique

de la ville. M. Borloo, qui connaît bien ce sujet, considère aujourd'hui que « le système est à renverser totalement », considérant que le nombre de financements est absolument incompréhensible et que l'appel à projets dans le domaine social est une absurdité. Il considère de ce fait que le pilotage local doit être assuré par les Agglomérations, qui sont les seules à assurer la proximité, mais sans être, comme aujourd'hui, dans un contrôle permanent avec l'État. Il s'avère qu'il existe de nombreux comités : comités de pilotage, comités de suivi, avec l'État. Il préconise donc l'abandon de la centralisation des financements. Un comité interministériel sera réuni en avril. On ne sait pas ce qui ressortira de toute cette démarche mais aujourd'hui, Jean-Louis Borloo semble très clairement vouloir redonner aux Agglomérations le pilotage stratégique de la politique de la ville et réduire le rôle de l'État, souhaitant que les Agglomérations rendent compte directement de leur action à la nation. Cette année risque donc de voir une véritable révolution.

Parmi les dossiers proposés cette année à la CARENE, on peut citer le chantier des Compagnons bâtisseurs, qui se réalise aujourd'hui du côté de Prézégat, rue Raoul-Dufy, où l'on constate une véritable mobilisation des habitants de ces maisons mais aussi, du quartier tout entier, avec une mobilisation pour refaire toutes ces maisons avec Silène. Un grand mouvement s'opère aujourd'hui dans ce quartier : les habitants de la rue Dufy échangent beaucoup avec les habitants des autres maisons. C'est une vraie réussite dans le cadre de ce projet des Compagnons bâtisseurs, association qui se positionne au plus près des habitants.

L'année 2018 est aussi celle de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, qui mobilisera beaucoup les techniciens, qu'il convient de remercier. Les indicateurs de suivi serviront à M. Borloo pour ajuster sa politique.

Gauthier Bouchet (représentant du Front national à la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, à la lecture de cette programmation annuelle du contrat de ville, on ne peut naturellement que se féliciter qu'un si grand nombre de projets soient financés en vue d'améliorer le dynamisme de notre territoire, puisque travailler pour l'éducation de nos jeunes, travailler pour la promotion du sport et de la citoyenneté et bien sûr, de l'insertion professionnelle, c'est un noble but. Et je crois que la présente délibération se verra confirmée par un vote unanime. En tout cas, le Front national sera de ceux qui l'approuveront.

La lecture de ce programme, action par action, en dit beaucoup des défis auxquels nos communes doivent faire face pour se développer et en creux, cette lecture définit également les angles morts de notre développement. C'est en particulier le quartier nazairien de Prézégat qui alerte ici le regard du FN, car beaucoup est proposé, et c'est heureux. Beaucoup, ce sont environ 160 000 €, si je compte bien. Mais si beaucoup est proposé, c'est que trop peu a été fait jusqu'à présent. Chacun, ici, sait la mauvaise image que présente ce quartier pour une part importante de la population nazairienne et plus significativement, et c'est plus intéressant, pour les habitants de Prézégat eux-mêmes, qui sont lucides sur le fait du décrochage permanent dans lequel ils sont engagés, malgré eux, bien sûr. Le caractère enclavé de Prézégat et son insécurité quotidienne me semblent être les deux facteurs explicatifs principaux de cette image, qui est certes une image ressentie mais qui est également une image vécue. Je ne sais si vous serez d'accord, Monsieur le Président, et je suis d'ailleurs à peu près certain que vous ne le serez pas totalement, mais de même, vous ne pouvez pas complètement nous donner tort.

À côté de ces facteurs évidents, enclavement et sécurité, mettant à mal le potentiel de Prézégat – parce qu'il y a un potentiel, naturellement, cela a été rappelé il y a quelques minutes –, il y a une lecture plus fine à avoir. Il apparaît que Prézégat, c'est aussi, d'une manière symptomatique, la quasi-absence de commerces et d'équipements publics et, semble-t-il aussi, ce n'est pas quelque chose que j'ai lu, mais cela nous a été rapporté, une défaillance du débit Internet dans certaines rues. Ces carences sont d'autant plus injustes que le territoire concerné se trouve pourtant près, à quelques centaines de mètres, du quartier de la gare. D'où d'ailleurs une remarque : les actions entreprises à Prézégat ne se préoccupent pas encore assez de connecter, au sens propre, ce quartier à celui de la gare, qui, par définition, est pourtant le lieu idoine, puisqu'une gare, c'est une plateforme multimodale et donc, l'endroit connecté par excellence. On peut d'autant plus se poser la question de cette absence de connexion que notre gare est modernisée ces derniers mois. Il faut donc signaler ce peu d'attention dont, me semble-t-il, ce quartier fait l'objet dans nos débats. À telle enseigne, d'ailleurs, que lors d'un récent conseil municipal, je ne suis plus certain de la date, mais il me semble que c'était celui de décembre, il y avait eu une délibération sur le quartier de Prézégat, et que cela n'avait entraîné aucune prise de parole particulière : il n'y avait pas eu de débats, y compris d'ailleurs, et il faut le signaler à valeur

d'introspection, pour mon groupe, le FN. Il n'y avait pas eu de prise de parole. Corrigeons donc un peu ce manque en précisant, pour conclure, qu'un Prézégat moderne, celui des années 2020, ce serait progressivement le doter de commerces, de nouveaux équipements et d'un lien plus direct, je dirai « plus franc », avec la gare. Qu'une crèche y soit actuellement mise en place est un signe positif, qui doit être suivi d'autres signes du même genre. Ce qui a été signalé concernant la rue Raoul-Dufy est particulièrement éclairant. Les mesures appliquées par ce contrat de ville y concourront, bien sûr. D'autres doivent également voir le jour, par exemple, pourquoi pas, le rachat de cellules vides par la Ville ou l'intercommunalité pour y mettre en place des lieux culturels. Ainsi, d'une manière progressive, pourra être améliorée la sécurité de ce quartier, part intégrante de Saint-Nazaire, au bénéfice de ses habitants et plus généralement, bien que ce soit plus abstrait, l'image de notre ville.

Je vous remercie de votre attention. »

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem)

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi une intervention non pas sur les projets et budgets proposés dans cette délibération, que je voterai et dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre à diverses reprises, mais sur l'actualité du jour, en lien direct avec la politique de la ville, puisque Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a dévoilé aujourd'hui la liste des 222 villes qui pourront bénéficier du plan national "action cœur de ville". Parmi ces 222 villes, huit sont de la région des Pays-de-la-Loire, dont deux de Loire-Atlantique, Châteaubriant et Saint-Nazaire. En prenant cette décision, le ministre prend pleinement conscience que les villes moyennes sont des vecteurs essentiels de développement de nos territoires et que leur vitalité est indispensable, à la fois sur le plan économique et social, de nos bassins de vie urbains et périurbains. Suite à cette décision, Monsieur le Président, vous pouvez, avec vos équipes, engager la démarche.

Nous connaissons tous les plans stratégiques de développement de la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire, plans stratégiques qui ont été proposés et votés sur des enveloppes financières qui ne tenaient pas compte de cette décision gouvernementale. Monsieur le Président, mon intervention, ce soir, a pour but de vous demander d'utiliser cette décision, ces moyens supplémentaires, comme une opportunité de faire plus et de faire mieux sur les thèmes de la grande transformation des centres ville. C'est l'occasion de donner un nouvel élan au cœur de ville de notre ville centre. Une opportunité comme celle-ci ne se présente pas dans chaque quinquennat. La dernière, et là, je ne peux pas parler de mémoire, puisque je n'étais pas né, date de 1975 : Valéry Giscard d'Estaing, avec un plan sur les villes moyennes. Si vous décidiez de financer votre programme actuel, nous passerions à côté d'une réelle occasion et ce serait, à nos yeux, une erreur stratégique : il y a tant de choses à faire sur l'amélioration des conditions de vie des habitants et du développement de notre territoire sur les thèmes de l'habitat, des commerces ou encore de l'urbanisme !

Comme vous le savez, pour assurer cette revitalisation, la convention de Ville centre devra reposer sur cinq axes : avoir une offre attractive de l'habitat en centre-ville, favoriser un développement économique et commercial équilibré, développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine et fournir l'accès aux équipements et services publics. Dans ce cadre, nous demandons à vous entendre nous proposer, dans les prochains mois, un projet d'action en lien avec cette décision et cette enveloppe supplémentaire.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie pour votre attention. »

Laurianne Deniaud (au nom du groupe des élus socialistes et divers gauche)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord rappeler, dans la continuité de l'intervention de Mme Lestien, que la raison d'être des politiques, de la politique de la ville et non pas des villes en général, résulte effectivement d'un écart important entre ce que peuvent vivre au quotidien les habitants des quartiers dits prioritaires et les habitants des autres quartiers de notre territoire, écart qui par ailleurs continue de se creuser en matière d'accès aux diplômes, en matière de taux de pauvreté, en matière également d'accès à des formations qualifiantes ou en matière d'accès à des emplois. Cet écart et cet effet "quartier" se cumulent avec d'autres effets : l'effet "genre", c'est-à-dire que l'on est encore plus dans la difficulté lorsque l'on est une femme et que l'on vit dans ces quartiers, et également, un

autre effet cumulatif, les personnes issues de l'immigration avec là aussi un double effet lorsque l'on est issu de l'immigration et que l'on habite dans un quartier prioritaire. C'est finalement une double ou une triple peine pour les habitants de ces quartiers prioritaires. La politique de la ville vise bien à rétablir l'égalité républicaine sur nos territoires. En cela, Monsieur Texier, elle ne rejoint pas tout à fait le programme "cœur de ville", même si l'on pourrait effectivement faire un parallèle avec la méthodologie employée, puisque la méthodologie employée dans le cadre de la politique de la ville vise à mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire pour le mieux vivre des habitants de ces quartiers prioritaires, que ce soit la communauté éducative, les entrepreneurs, créateurs de richesses, les constructeurs de logements, etc.

Avant de revenir sur la question de Prézégat, je voudrais juste vous rappeler que si la Ville de Saint-Nazaire est retenue dans le cadre du programme « cœur de ville », c'est bel et bien parce qu'elle a travaillé, candidaté, que par ailleurs, les services de l'Agglomération et de la Ville de Saint-Nazaire ont passé beaucoup de temps pour remplir un dossier extrêmement qualitatif – j'en profite par ailleurs pour les remercier. Et je me permettrai même de dire, au regard de nos échanges avec la Caisse des dépôts et consignations, que le plan de redynamisation du centre-ville de Saint-Nazaire, qui a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de Saint-Nazaire, a peut-être servi d'exemple à ce programme "cœur de ville" puisque d'ores et déjà, il y a plus de deux ans, dans notre délibération cadre, nous intégrions l'ensemble des éléments qui sont dans le dossier de candidature pour le programme "cœur de ville", que ce soient les questions de patrimoine, de commerces, de logements, d'équipements publics, d'équipements culturels, de redynamisation du commerce, etc. Nous nous réjouissons donc aujourd'hui collectivement de pouvoir faire partie de cette nouvelle aventure en partenariat avec l'État et le financeur qu'est la Caisse des dépôts et consignations.

En ce qui concerne le quartier de Prézégat, je voudrais redire ici notre attachement à ce quartier, qui, au regard de l'installation d'une gare ferroviaire, s'est trouvé enclavé, de par l'histoire de notre territoire, et l'attention particulière que nous avons décidé d'y apporter depuis le début de ce mandat, que ce soit dans les politiques de fonctionnement qui sont menées, eu égard aux projets présentés par Mme Lestien, mais aussi au regard des projets d'investissement que nous nous sommes engagés à financer dans le cadre du PRIR. Des projets importants pour le quartier de Prézégat, que ce soit par le concours de la Ville de Saint-Nazaire ou celui du bailleur de l'agglomération Silène, comme l'a montré notamment l'intervention des Compagnons bâtisseurs, qui n'est pas la seule intervention prévue dans le quartier de Prézégat. Dans le cadre de la rénovation de la gare et de l'entrée de ville, l'Agglomération a prévu d'intervenir fortement sur la rue Matisse pour relier, par les modes doux ou par la voiture, le quartier de Prézégat à l'ensemble de l'agglomération, et des investissements importants sont prévus y compris sur le cœur de quartier de Prézégat avec l'émergence, mais ma collègue Céline Girard pourrait mieux nous en parler, d'un nouvel espace de vie sociale dans ce quartier. Je crois que l'ensemble de ces exemples démontrent bien l'attachement de l'équipe municipale et de la majorité de ce Conseil communautaire au quartier de Prézégat qui, par ailleurs, dans sa vie quotidienne, est relié de manière assez factuelle à la ville de Saint-Nazaire mais aussi à la ville de Trignac. D'où l'importance d'avoir des politiques communautaires cohérentes en matière de politique de la ville et en matière d'urbanisme, plus globalement. »

Le Président

« Un petit mot en conclusion et pour m'adresser M. Texier, parce que je partage votre intervention. La seule chose, comme vous l'a dit Mme Deniaud, c'est que vous avez omis de dire que si Saint-Nazaire était retenue, c'est parce que nous avons candidaté. Et il est évident que cela aurait été une erreur stratégique grave de ne pas candidater, au même titre que cela aurait été une erreur de l'État de ne pas nous reconnaître. Pour être transparent avec vous, je n'ai pas vu Mme Deniaud de la journée, mais ce qu'évoque Mme Deniaud, ce n'est pas pour faire cocorico. J'avais, pas plus tard que ce matin à 9 h 05, le directeur de la Caisse des dépôts et consignations qui me portait la bonne nouvelle – tout en sachant qu'en même temps, les journalistes avaient été informés et que je lis la presse très tôt le matin – que nous étions sélectionnés. Dans votre propos, peut-être n'ai-je pas été assez attentif, mais il s'agit bien de financer des actions nouvelles et non pas ce qui est repris, ce que nous avons présenté dans la salle du Conseil municipal en présence de la direction de la Caisse des dépôts, qui avait dit, et là encore, ce n'est pas pour faire cocorico, que le plan – on le qualifie comme on veut – de notre centre-ville était exceptionnel. Et ce directeur me disait, pas plus tard que ce matin, qu'il alimente des réflexions sur le plan national. Je ne serai malheureusement pas présent jeudi, puisqu'il y aura une communication et que c'est mon collègue de Saumur, membre de l'AdCF qui sera présent. Mais il me confirmait l'intérêt qui était porté à Saint-Nazaire. Donc oui, nous travaillons, nous réfléchissons et nous avons, permettez-moi de vous le dire, plus d'idées que de financiers, et nous n'allons pas nous en priver, bien entendu. J'ajoute qu'à 9 h 10, j'avais Mme

la Sous-Préfète qui me confirmait cette information et le fait que l'État était prêt à nous aider. Nous allons y aller, bien entendu, plus fortement, avec aussi des incertitudes qui ne sont toujours pas levées sur les financements de notre projet stratégique, notamment sur notre capacité à nous endetter. Au moment où je vous parle, nous ne savons toujours pas si nous avons encore notre capacité à lever l'endettement. D'autres, d'ailleurs, le refusent quoi qu'il arrive. Mais ceux-là nous donneront la recette pour pouvoir financer plus tout en conservant la maîtrise de la dette et la maîtrise fiscale. Cela, c'est certainement pour les mois qui viennent. »

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Politique de la ville – Politique de la ville – Projet de renouvellement d'intérêt régional (PRIR) – Protocole de préfiguration – Approbation et autorisation de signer une convention avec la Ville de Saint-Nazaire, Silène, l'État, la Caisse des dépôts et consignations

Françoise Lestien

Cette délibération est beaucoup plus technique. Mme Deniaud avait longuement présenté le PRIR le 15 décembre 2015 au Conseil communautaire. Il s'avère qu'aujourd'hui, il y a un décalage, parce que la durée du protocole n'était pas cohérente avec les délais d'engagement et de présentation des demandes de paiement tels que prévus par le règlement financier de l'Agence relatif au NPNRU. En conséquence et sur ce motif, afin de permettre l'octroi et l'exécution financière des concours financiers programmés, l'ANRU a autorisé la signature de ce nouveau protocole et la reprise des dépenses à compter du 22 mars 2016, date de signature initiale. Les modifications apportées au protocole sont notées dans la délibération. Le Conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président ou son représentant à signer cette deuxième version du protocole de préfiguration, procéder aux ajustements et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de celui-ci.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Programme de prévention des risques technologiques (PPRT) sur la commune de Donges – Seconde convention de financement et d'utilisation des crédits alloués – Approbation et autorisation de signature

Jérôme Dholland

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques, les PPRT, la Commune de Donges avait été retenue parmi les huit sites en France sur lesquels ont été conduits une expérimentation pilotée par l'État. Le 23 mars dernier, celle-ci est arrivée à son terme après trois ans de fonctionnement. Durant cette période, sur 309 logements concernés, 81 ont fait l'objet d'un accord de financement de travaux et 46 chantiers ont été réceptionnés. Pour autant, bien que l'expérimentation portée par l'État soit terminée, le PPRT prévoit que les propriétaires ont jusqu'au 21 février 2022 pour réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité de leur logement. Aussi, afin de permettre aux propriétaires de disposer d'un accompagnement pour le montage de leur dossier de travaux sur les plans technique et financier, il est proposé, en accord avec la Commune de Donges, que la CARENE prenne le relais au travers de la convention annexée à la présente délibération.

À ce jour, 137 logements n'ont pas encore été diagnostiqués et 126 logements diagnostiqués n'ont pas encore fait l'objet d'un commencement de travaux. Le suivi animation, qui inclut l'accompagnement au montage des dossiers des particuliers, sera réalisé au sein de la CARENE par le service de l'amélioration de l'habitat. Les diagnostics techniques seront confiés à un prestataire spécialisé, non retenu à ce jour. Pour ce faire, la CARENE bénéficiera d'un financement de l'ANAH, l'Agence nationale de l'habitat, à hauteur de 35 % du coût de l'ingénierie mise en place. Ce financement est proposé par un avenant au programme d'intérêt général pour l'habitat privé de la CARENE, objet d'une convention avec l'ANAH sur la période 2015-2018.

De son côté, la convention PPRT objet de la présente délibération, conclue entre l'État, les collectivités et l'exploitant a pour objet de préciser les modalités financières de ce second dispositif. Elle répond aux dispositions légales et réglementaires prévues pour financer les travaux de réduction de la vulnérabilité des logements.

Les clés de répartition financière des co-financeurs restent identiques prévalant durant la phase expérimentale. La CARENE apporte 23 % du coût des travaux et a ainsi contribué pour 126 074 € au financement des 81 premiers dossiers. Sachant qu'il reste potentiellement 228 logements, l'engagement financier, à terme, pour la CARENE, peut être estimé au maximum à environ 350 000 €. Ce montant reste en deçà de l'autorisation de programme voté par la CARENE dans son projet d'investissement communautaire pour la prévention des risques technologiques et littoraux. Cette nouvelle convention n'appelle donc pas de besoins budgétaires supplémentaires.

La CARENE présidera le comité de pilotage chargé de conduire ce dispositif.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser la signature de la convention annexée, à autoriser Jérôme Dholland, en tant que Vice-président en charge de la politique de l'habitat privé ancien et selon la délégation en vigueur, à accorder et à procéder à la déconsignation des subventions et à autoriser Jérôme Dholland pour présider le comité de pilotage.

François Chéneau

« Je me réjouis que la CARENE prenne le relais des partenaires du PARI, non pas parce que je souhaite particulièrement que tout le monde procède au diagnostic, j'ai toujours dit que c'était la responsabilité individuelle de chaque propriétaire. Mais je constate qu'au cours de la période récente, un grand nombre de diagnostics ont été faits qui n'avaient pas été faits lors de la mise en place du dispositif. Les personnes qui le font maintenant, peut-être un certain remords d'avoir tardé, étaient inquiètes du sort de ce dispositif dans le temps, puisque le dispositif PARI avait une durée limitée. Le fait qu'il soit prolongé aujourd'hui avec une intervention de la CARENE en substitution des partenaires du PARI me paraît être une bonne opportunité pour les personnes qui le voudront et qui auront à cœur d'obtenir un financement des travaux, selon les règles précisées dans le rapport, c'est-à-dire une répartition entre l'État, par le crédit d'impôt, les industriels – ou l'industriel – et les collectivités percevant la CET. C'est donc un élément qui me semble positif. Il appartiendra aux propriétaires intéressés de se saisir de cette opportunité. À chacun de décider. »

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Appel à manifestation d'intérêt et règlement d'aides pour la réalisation de « passeports de rénovation énergétique pour le public non bénéficiaire de l'ANAH » – Approbation

Jérôme Dholland

La CARENE et son service « habitat » ont été lauréats, en 2014, d'un appel à projets à l'initiative de la Région et de l'ADEME visant à l'expérimentation de plateformes territoriales de rénovation énergétique. Quatre sont ainsi en place en Pays-de-la-Loire. Ces plateformes, inscrites dans la loi de transition énergétique d'août 2015, ont vocation à être déployées sur l'ensemble du territoire sous l'égide des Régions à partir de 2019, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérimentation. Durant cette période de trois ans, deux grands enjeux sont à concrétiser. Le premier vise l'articulation de cette plateforme, qui s'adresse à tout public et sur la seule question énergétique, avec le dispositif Écorénove CARENE, qui concerne avant tout les publics aux revenus modestes et pour un panel plus large de problématiques liées au logement. Le second vise la nature de l'accompagnement proposé aux particuliers, avec un objectif sous-jacent que la CARENE devra relever en application de son PCAET, plan climat, air, énergie territorial, qui sera prochainement soumis à l'approbation du Conseil communautaire, à savoir la massification de la rénovation énergétique.

Parmi les modalités d'accompagnement identifiées pour sensibiliser et accompagner les propriétaires à faire des rénovations qualitatives, la nécessité de proposer un passeport de rénovation énergétique s'est très vite imposé. Celui-

ci est proposé par la conseillère de l'association Alisée, qui intervient localement dans le cadre de la convention qui lie la CARENE avec cette association pour mener l'expérimentation.

Afin d'augmenter le nombre de passeports réalisés d'ici la fin de la période expérimentale, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès de bureaux d'études thermiques s'engageant à réaliser les passeports au domicile, selon le cahier des charges fourni et annexé à la délibération.

Pour inciter les particuliers à faire appel à ce conseil préalable, de nature à optimiser la performance énergétique de leurs travaux, une aide au cofinancement de ce passeport est proposée, qui pourra être bonifiée une fois les taux prescrits et réalisés, de façon à avoir un retour sur ces réalisations. La participation financière de la CARENE est précisée dans le règlement en annexe et ne pourra excéder 560 € par passeport, dans la limite d'un budget total de 10 000 € pour l'année 2018.

Ce dispositif est intégré à l'enveloppe dont la CARENE dispose dans le cadre de l'expérimentation et n'appelle donc pas de besoins budgétaires complémentaires.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le principe du recours à l'appel à manifestation d'intérêt et le règlement des règles annexé et d'autoriser le Vice-président à modifier éventuellement le règlement des aides sous la forme d'une décision.

Le Président

Il s'agit d'une délibération importante.

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe Alternatives écologistes et sociales)

« Je voudrais intervenir sur une délibération qui effectivement, nous semble majeure, puisque la question de la maîtrise des consommations d'énergie est centrale pour les particuliers comme pour les collectivités et même pour les entreprises, tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

Lorsqu'on regarde les consommations d'énergie de la CARENE, et nous le verrons notamment avec le diagnostic du plan climat, qui est en cours de rédaction, on distingue quatre secteurs dits "à enjeux" : le secteur résidentiel, qui est quand même le premier grand consommateur d'énergie, le transport routier, l'industrie et le tertiaire. Si cette consommation enregistre une légère baisse depuis dix ans – elle a diminué de 3 % entre 2008 et 2014 pour la CARENE, comme dans l'ensemble du département et de la région –, un effort doit être fait sur la réhabilitation énergétique du parc immobilier résidentiel et tertiaire.

Pour rappel, la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre en 2050, par rapport à 1990, notamment via la construction de bâtiments neufs à faible consommation d'énergie mais aussi par la rénovation de l'ancien, avec un objectif de 500 000 rénovations de logements par an à partir de 2017. Pour répondre à cet enjeu national, les collectivités territoriales sont amenées à se fixer elles-mêmes des objectifs, comme nous allons le faire dans notre plan climat, des objectifs ambitieux, et à soutenir aussi les particuliers à en faire de même. Il faut donc aider les habitants à baisser leur facture mais aussi à participer à l'effort de baisse d'émissions de gaz à effet de serre en leur apportant une aide tout autant technique, en conseil de travaux, que financière dans leur travaux d'isolation et de performance thermique.

Pour l'habitat, le chauffage représente les deux tiers de la consommation totale d'énergie. Cette part est conforme à la moyenne nationale mais elle montre bien l'enjeu à la fois économique et environnemental que représente la rénovation thermique des logements.

Enfin, si nous voulons atteindre les objectifs fixés lors de la COP 21 et que nous sommes loin d'atteindre aujourd'hui, il s'agit également de massifier cette rénovation et de s'assurer de ses résultats en faisant certifier par des organismes

tiers le niveau de performance atteint, comme le propose justement ce nouveau dispositif. C'est en cela, que nous nous félicitons de ce nouveau passeport de rénovation énergétique pour le public non bénéficiaire de l'ANAH, qui permettra à un plus large public d'être accompagné dans ses travaux. Ce nouveau dispositif proposé Écorénove vise aussi à confier à un bureau d'études la visite du logement, l'attribution du passeport et la vérification des résultats. En cela, il répond aux alertes qui avaient été tirées par l'ADEME et qui nous mettaient en garde contre les rénovations dites "légères", qui ont une faible efficacité et ont malgré tout monopolisé une grande partie des aides financières en 2015.

Enfin, si nous voulons nous assurer de l'efficacité des rénovations énergétiques des logements comme des bâtiments publics ou industriels, il ne suffit pas de durcir les normes de construction, il faut également accompagner la filière du bâtiment et les professionnels à monter en compétence et pourquoi pas, créer une filière locale innovante qui permettrait de construire des bâtiments Bepos au prix du BBC demain.

Merci de votre attention. »

Le Président

« Pour ma part, je me félicite de cette intervention, en disant très clairement que le débat ne porte pas sur les normes. Je trouve que l'on avance et je m'en félicite. Il faut arrêter de voir l'ensemble des ministres, quelle que soit leur couleur politique, intervenir pour avoir de multiples normes qui ne sont pas applicables. Nous avons une responsabilité, qui est grande, celle d'aider à former le monde économique, notamment l'artisanat et le BTP, pour pouvoir, demain, construire des bâtiments répondant à ces normes, c'est-à-dire avec ces niveaux d'exigence, et, je le dis aussi de façon très humble, il faut alors sortir du territoire de l'Agglomération. Nous ne pouvons avoir ces raisonnements qu'ensemble, au niveau de la Métropole Nantes Saint-Nazaire, mais travaillons avec Cap Atlantique et avec Estuaire et Sillon pour constituer un groupement de commandes à niveau et pour qu'une filière économique puisse répondre aux enjeux environnementaux mais aussi aux enjeux économiques, parce qu'en premier lieu, il s'agit de loger des gens à des prix convenables, que ce soit en location ou en acquisition. Sur ces sujets, et pour ma part, je l'ai tenté à plusieurs reprises dans le mandat précédent, on sent bien que nous n'arrivons pas à nous structurer. Je crois que nous pourrions avoir là des réflexions à des échelles plus grandes pour pouvoir former celles et ceux qui produiront demain ces bâtiments. C'est un enjeu de développement extrêmement important. »

Claude Aufort

« Mon propos poursuit les réflexions qui ont été données, avec un petit écart. Dans ma vie de maire, j'ai participé récemment à une réunion du CCAS. Le CCAS de Saint-Nazaire venait de présenter le travail qui est réalisé en accompagnement de publics fragiles sur la précarité énergétique, pour rester dans le sujet. Je tiens à dire à Jérôme Dholland, puisque c'est plutôt autour de ses équipes que cela s'est organisé, que j'ai été, peut-être en tant qu'ancien travailleur social ou comme travailleur social, puisqu'on le reste, très impressionné par le dispositif mis en place. La question de la précarité énergétique, ce n'est pas seulement un guichet que l'on peut tenir ou une annonce que l'on peut poser : il faut aller chercher les gens. Ce travail, ce dispositif qui a été mis en place, la réflexion des travailleurs sociaux et des différentes personnes qui représentaient le CCAS, le tissage de liens entre les Communes et le CCAS de Saint-Nazaire, entre la CARENE, avec le dispositif Écorénove, et les Villes, étaient très bien faits, m'ont semblé très adaptés à ce que pouvaient vivre les personnes en précarité énergétique. Je voulais le dire. Nous parlons souvent de gros "trucs", de gros "machins", mais là il s'agit de quelque chose qui me semble pertinent, efficace et qui, pour une fois, rassemble des acteurs qui ne sont pas toujours dans les mêmes mondes, qui croisent leur profession au service des plus démunis. On ne peut que s'en réjouir et donc, bravo pour ce dispositif ! »

Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, je voulais juste ajouter quelque chose. Sur le bassin, comme tout le monde le sait, nous disposons de toute la filière du BTP, du CAP au niveau bac + cinq. J'entends, et je le partage, le point de vue du manque de compétences réelles sur le territoire, notamment d'artisans qui ne répondent pas encore aujourd'hui à certaines normes comme celles de l'écoconstruction. On voit encore beaucoup de constructions neuves qui ne sont pas au niveau. Je voulais ouvrir le débat et l'élargir sur la formation, puisqu'aujourd'hui, nous avons toute cette filière sur

notre territoire, depuis le plus petit niveau, si l'on prend l'établissement André-Boulloche. Nous pourrions regarder, avec les partenaires de la formation orientée vers la construction et le BTP, comment nous pourrions, dès aujourd'hui, même si cela peut paraître trop tard – mais il n'est jamais trop tard pour anticiper l'avenir –, comment faire monter en compétence tous nos étudiants, tous les enfants qui sortent de ces formations, orientés vers ces nouvelles constructions. Merci. »

Le Président

Il faut savoir que cela existe déjà et que la collectivité a une responsabilité. Cela ne signifie pas que c'est gagné, bien au contraire. Néanmoins, c'est aussi, et c'est là le Président de Silène qui s'exprime, dans une relation établie de confiance avec le monde des producteurs de logement que l'on doit signer des contrats sur des temps longs, bien sûr dans le respect des marchés publics. Mais le fait d'être plus nombreux à commander du logement permet, derrière, de structurer des filières. Certes, il y a tout ce qu'il faut sur le territoire. Il y a aussi de l'industrie. Lorsqu'il y avait un trou de charges, ce qui n'est pas si vieux que cela, d'ailleurs, Silène avait tenté, y compris avec une entreprise de chaudronnerie, de construire en chaîne des logements non pas en parpaing, non pas en béton, mais plutôt avec de la ferraille et du bois, pour tenter deux choses : qu'ils soient plus respectueux de l'environnement sur l'ensemble de la chaîne, de la production à la livraison, et qu'ils soient moins onéreux en coûts de fonctionnement, dans l'idée de se dire que si enfin, l'on pouvait créer une filière de production, on baisserait les coûts. Force est de constater que le résultat était probant sur un point : le coût de construction était plus faible, parce que Silène avait réussi à construire un bâtiment situé dans la ZAC des Rochelles en moins de cinq mois. En revanche, il n'y avait eu aucun gain sur le coût de sortie. Mais sur le plan énergétique, un saut important avait été effectué. Aujourd'hui, pour tenter de réfléchir à ces filières, il y a tout de même un paradoxe dans l'industrie : les employeurs n'arrivent pas à recruter. Mais il faut faire appel à une responsabilité collective : il faut que les acteurs se fédèrent, que l'ensemble des PLH se fédèrent, que le mouvement du logement social, qui est toujours celui qui tire vers le haut la production du logement notamment pour l'expérimentation, pour l'innovation, se mobilise. Cela dépend de volontés politiques. C'est ce que j'essaie de faire avec d'autres Présidents, d'autres bailleurs. On peut tenter de le faire et même, on est convoqué à le faire parce qu'autrement, il y aura une distorsion très forte entre ce qui doit être produit dans le respect de la transition énergétique et dans le respect de la demande, d'une part, et des ménages qui ne sont plus capables de payer, d'autre part. Or l'objectif premier est de loger le plus grand nombre, correctement. Ces sujets sont importants et doivent être traités, ils ne peuvent pas être traités uniquement au niveau de l'Agglomération. Il y a tout intérêt à partager.

Par ailleurs, il convient en effet de saluer, comme l'a fait Claude Aufort, le travail présenté par les travailleurs sociaux du CCAS avec les services de l'Agglomération. En outre, au même titre que l'on doit aller chercher ces populations, on doit aussi les former, et pas uniquement les populations fragiles : toutes les populations qui habitent dans de nouveaux logements avec de nouvelles normes, dont le mode d'habiter est différent par rapport au logement classique. Cela a été constaté dans des bâtiments que livre Silène, y compris des bâtiments BBC, qui est aujourd'hui la norme classique, où tout le monde a envie, le matin, d'ouvrir grand la fenêtre en se levant. Il faut aussi se souvenir qu'au moment de la conception des logements du square Delzieux, quand il était question de VMC naturelle, ces belles hélices portuaires, il y a eu des interventions au Conseil communautaire ou au Conseil municipal de Saint-Nazaire.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Grands services publics – Mobilité et transports – Projet billettique mobilité hYcéo – Adaptation de la grille tarifaire du réseau de transport STRAN

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération vise à adapter la grille tarifaire du réseau de la STRAN avec l'arrivée de la billettique, qui, à compter du 1^{er} septembre 2018, sera un nouvel outil de paiement du transport public. Il bénéficiera toujours aux abonnés. Ce ne sera pas le seul outil de paiement : le ticket classique avec oblitération existera toujours. Les grands changements, avec cet outil qui est en quelque sorte la marque ombrelle de la STRAN, qui porte le nom d'héYcéo, sont d'abord l'application de la post-facturation, qui permettra à tout usager détenteur de cette carte de monter dans un bus et de se voir facturer en fin de mois, au plus juste de ses usages, le transport dont il aura bénéficié. C'est aussi le fait, pour ceux qui seront

détenteurs de la carte hÉlYcéo, de faire passer le ticket unitaire de 1,40 € à 1,10 €. Il est procédé par ailleurs à d'autres petits ajustements à la marge du reste de la grille tarifaire qui n'est pas forcément utile de détailler dans le cadre de cette présentation.

Catherine Rougé (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Le groupe communiste et républicain votera cette délibération. Nous apprécions ce nouvel outil de la billettique, la tarification solidaire et la souplesse des tarifs que cela peut apporter. Néanmoins, vous savez que nous restons très attachés à la gratuité des transports publics, qui nous paraît relever de l'égalité de tous, quel que soit notre lieu de vie sur le territoire. Cela nous paraît aussi relever d'une démarche écologique. On demande aux citoyens de modifier leurs habitudes et leurs modes de transport. Pour que les gens abandonnent leur voiture au profit du bus, il faut leur envoyer un signe attractif fort comme celui de la gratuité. Il faut aussi un maillage plus serré du territoire et un cadencement plus important dans les petites communes vers les plus grosses. C'est désormais la démarche de villes moyennes assez nombreuses, et la Ville de Nantes et même la Ville de Paris étudient la question. Alors, pourquoi pas notre Communauté ? Le gros effort de la CARENE concernant le vélo, même s'il est intéressant, ne répondra pas aux mêmes besoins, notamment à ceux des personnes âgées. Il faut donc, à notre sens, ne pas s'en tenir à une position figée et évaluer la gratuité des transports au moins pour les personnes âgées, qui seront de plus en plus nombreuses et qui sortiront de moins en moins de chez elles. Nous pourrions réaliser ce service supplémentaire par l'augmentation du versement transport, qui, à ce jour, n'est pas à son maximum.

Merci de votre attention. »

Jean-Jacques Lumeau

« Je n'imaginai pas que le débat sur la gratuité allait revenir sur la table simplement au travers des modifications de la grille tarifaire. Je suis d'autant plus surpris, Madame Rougé, que lors de la commission des grands services publics, vous m'aviez dit avoir compris l'intérêt de la tarification solidaire, qui permettait à des usagers dont les revenus étaient faibles de bénéficier d'un réseau de transport de qualité, mais qui, puisque l'on maintenait des recettes de manière importante, de pouvoir toujours continuer à développer notre réseau de transport et tout ce qui s'y rattache, par exemple le service vélYcéo, dont nous parlerons dans la délibération qui suit. Certes, le débat est relancé avec une ville symbole, qui est Paris. Moi, tant que je n'ai pas une nouvelle mission du Président de la CARENE pour travailler sur ce dossier, je considère que le travail a été fait avec la tarification solidaire. »

Le Président

Ce sujet a animé un temps d'échange avec l'ensemble des Vice-présidents cet après-midi, d'où il est ressorti qu'il n'y avait pas de dogme en la matière ni de posture fermée et que c'était un sujet qui allait revenir, mais pas nécessairement ce soir. La maire de Paris, pour l'instant, lance une étude et à la conclusion de cette étude, le Conseil de Paris sera amené à prendre des décisions. Il y a par contre un mot que je ne partage pas dans votre intervention, comme je ne le partage pas dans le propos de Mme Hidalgo : la gratuité, cela n'existe pas. Il y a de l'impôt et il y a de la redistribution. C'est tout le rôle et la noblesse de l'impôt, mais à un moment donné, il y a des gens qui paient pour les autres. Il peut certes y avoir des tarifications stigmatisantes, différenciantes, solidaires, quelle que soit la façon dont on les appelle, et on peut dire qu'ici, on ne fait pas assez et que là, on fait trop.

Par ailleurs, on peut mettre en débat la question suivante : est-ce que l'on considère collectivement que le réseau de transport dans cette agglomération est au bon niveau, qu'il est parachevé, qu'il ne reste qu'à l'entretenir – ce qui constitue tout de même une charge non négligeable – et que l'on peut commencer à baisser la garde sur le versement transport financé par les entreprises ? Est-ce qu'en maturité, on peut dire aux élus du territoire qu'il n'est plus nécessaire de développer ce réseau ? Ou bien est-ce qu'au nom du développement durable, de l'attractivité du territoire, compte tenu aussi du fait que les communes de l'agglomération ne sont pas étanches, on considère qu'il faut poursuivre les échanges engagés avec Cap Atlantique, la réflexion sur les mobilités dans la Métropole Nantes Saint-Nazaire et avec le sud Loire ? Je suis tout à fait ouvert à ce que l'on mette ces sujets sur la table et que l'on prenne des positions. Mais

demander que le fait de monter dans un bus de transport urbain n'amène aucune tarification pour celui ou celle qui l'utilise, c'est soit amener une charge supplémentaire sur les collectivités, soit considérer que le niveau de transport est bon, que l'on n'y touche plus et que l'on s'arrête là. Il n'y a pas d'autres solutions. Ce sujet est un sujet qui, comme d'autres, doit être traité. La CARENE a réalisé des efforts exceptionnels dans ce domaine, y compris au cours du mandat précédent. La mise en place de ce réseau date de septembre 2012. Mais il reste encore de grandes marges de progrès, si l'on veut laisser la voiture aux portes des villes. On ne peut pas imposer aux gens de laisser leur voiture et de se débrouiller à pied ou à vélo. Il faut proposer un réseau de transport encore plus efficace. Il est bon, mais il doit encore être amélioré, tout en développant également les modes doux. Il faut aller encore plus loin et par conséquent, la question de son financement se posera à un moment ou à un autre. S'il a été possible d'ouvrir tout récemment une nouvelle ligne à Pornichet, c'est parce que l'on se réserve des fonds pour pouvoir financer le développement du réseau, et il faut s'en féliciter.

Le débat est ouvert, mais sans aller jusqu'à lancer une étude : je ne veux pas, et je m'adresse en particulier aux journalistes, que l'on dise que le Président de la CARENE étudie la possibilité de cette gratuité. Je dis que nous devons savoir ce que nous voulons sur l'évolution de notre réseau de transport commun et collectif.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Front national).

Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote.

Délibération n° 13 – Commission Grands services publics – Mobilité et transports – Tarification du service vélycéo, service public communautaire de location de vélos – Ouverture du dispositif à la location courte durée et aux personnes morales – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Le service vélycéo n'aurait sans doute pas pu être mis en place si la gratuité du réseau était opérante. Il s'agit d'offrir ce service à une nouvelle catégorie d'usagers, à savoir des touristes, puisque la CARENE a aussi cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2017, par l'application de la loi NOTRe, avec une tarification adaptée à une utilisation à usage touristique. Il s'agit également de permettre la location de vélos aux personnes morales, donc aux associations et aux entreprises.

Le service a commencé le 8 avril 2017 avec 200 vélos à assistance électrique. La flotte est aujourd'hui de 760 vélos. Les 300 derniers ayant été livrés au cours de l'hiver, ils ne sont pas encore loués. Mais avec l'arrivée du printemps, le service ne manquera pas de susciter l'intérêt de la population, qui, de plus, devient diverse, grâce à la présente délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote.

Délibération n° 14 – Commission Grands services publics – Piscines – Centre aquatique Aquaparc – Règlement intérieur – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Le règlement du nouveau centre aquatique est joint à la délibération. Quelques dates au sujet d'Aquaparc sont à retenir. Le 14 avril sera une journée test puisque le centre aquatique sera ouvert pour le personnel de la CARENE et des dix communes qui la constituent. Le 17 avril aura lieu l'inauguration officielle, avec tous les partenaires qui ont contribué à la réalisation de cet équipement. Le week-end des 21 et 22 avril est très attendu par la population, puisque le centre sera ouvert au public.

Le Président

Il y a lieu d'être collectivement fiers de cet équipement qui va être livré.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Grands services publics – Piscines – Tarifs des piscines – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération porte sur la grille tarifaire, qu'il convient de valider. Une décision a été prise pour le centre aquatique. Beaucoup d'articles se sont récemment intéressés, suite à un rapport de la Cour des comptes, aux déficits des piscines ou centres aquatiques. C'est une politique assumée : une part des frais de fonctionnement de ces équipements est prise en charge par les finances publiques et par l'impôt, mais comme la collectivité n'est pas dans une dynamique de gratuité, des tarifs sont proposés au public. La grille jointe à la délibération précise tous les tarifs, qu'il s'agisse des tickets à usage unique, des abonnements ou des cartes de dix entrées.

Le Président

Lors de la construction du centre aquatique, des habitants de l'agglomération avaient manifesté la crainte que l'on ne maintienne pas une politique tarifaire permettant l'accessibilité au plus grand nombre et une crainte au sujet de l'accessibilité en termes de créneaux horaires. Celle-ci est beaucoup plus grande qu'auparavant et surtout, elle permettra à tous, familles, actifs, citoyens, de se rendre à la piscine sur des créneaux horaires beaucoup plus larges, puisque la piscine de la Bouletterie a été maintenue et a plutôt vocation à servir aux sportifs. L'Aquaparc un équipement d'une très grande qualité. Les politiques tarifaires sont assumées face aux observations de la Chambre régionale des comptes. C'est un choix politique pour l'ensemble des piscines de l'agglomération : nous savons que cette activité est déficitaire. L'élargissement des créneaux horaires permettra d'avoir une fréquentation beaucoup plus importante, et de la part de la population de l'ensemble du territoire. La CARENE sera l'une des agglomérations de l'ouest dotée du plus beau centre aquatique.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Cycle de l'eau – Achat et vente d'eau potable en gros – Approbation et autorisation de signer une convention avec Nantes Métropole

François Chéneau

Les travaux d'interconnexion entre les réseaux d'eau potable de Nantes Métropole et de la CARENE se terminant début 2018, la mise en service de ces nouveaux ouvrages requiert la passation d'une convention régissant les nouvelles modalités d'achat et de vente d'eau entre les deux collectivités.

La convention définit les modalités techniques, administratives et financières d'achat et de vente d'eau, notamment en matière de livraison d'eau, de qualité d'eau livrée, ainsi que les responsabilités entre Nantes Métropole et la CARENE. La CARENE s'engage en particulier à acheter un volume minimum contractuel de 4 900 000 m³/an pour couvrir ses propres besoins, qui correspondent à 3 600 000 m³ d'eau, et ceux de Cap Atlantique, à savoir 1 300 000 m³, et ce au plus tard au 1^{er} janvier 2019.

Le principe de détermination du prix de vente de l'eau par Nantes Métropole à la CARENE a été défini dans la convention relative à l'engagement des travaux de la liaison Nord-Ouest. Il était alors évalué en valeur 2011 à 0,48 centimes d'euro HT par mètre cube d'eau vendu, soit un montant de 49,30 centimes d'euro par m³ en valeur 2017.

La convention s'appliquera à compter de la date de mise en service du Feeder Nantes Vigneux 700 et jusqu'au 31 décembre 2038.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué, est invité à approuver cette convention relative à l'achat et la vente d'eau en gros avec Nantes Métropole.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Fourniture d'eau en gros à Total Raffinage France – Approbation et autorisation de signer l'avenant à la convention avec la société Total Raffinerie de Donges

François Chéneau

La dernière convention de fourniture d'eau entre la société Total Raffinerie de Donges et la CARENE avait été conclue le 1^{er} avril 2015, pour une durée de trois ans. Elle s'achève donc le 31 mars 2018. Une nouvelle convention doit être conclue avec cette société permettant de redéfinir les conditions de fourniture et de tarification de l'eau.

À ce jour, les négociations n'ayant pas abouti, un avenant de prolongation de la durée de la convention est prévu pour une durée limitée à six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2018.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cet avenant de prolongation de six mois de la convention actuelle.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Convention tripartite de déversement des eaux usées provenant des communes de Pornichet et La Baule – Approbation et autorisation de signature

François Chéneau

Il s'agit également d'une délibération technique. La CARENE est amenée à recevoir des effluents en provenance de La Baule et CAP Atlantique, de Pornichet. Par ailleurs, dans l'objectif de sécurisation des installations d'assainissement, la CARENE a conservé la possibilité de transférer l'intégralité des eaux usées de Pornichet vers CAP Atlantique en cas d'incident sur ses propres équipements. La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de cette interconnexion des réseaux d'assainissement pour chaque EPCI. Il s'agit d'un accord tripartite, qui intègre la société d'assainissement de la presqu'île de Guérande, nouvel exploitant du réseau de CAP Atlantique. Cette convention conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette convention tripartite de déversement des eaux usées provenant des communes de Pornichet et la Baule,

Le Président

C'est une démonstration de la mutualisation entre les deux EPCI.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Transition écologique et énergétique – Stratégie de développement des énergies renouvelables – Territoire de la CARENE – Adhésion à l'association Amorce – Approbation

Pascale Hameau

L'adhésion à l'association Amorce doit aider la CARENE à remplir son objectif et sa stratégie de développement d'énergies renouvelables, votée par le Conseil communautaire en 2016 et qui vise une production de 24 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique territorial.

La CARENE a déjà adhéré à cette association, qui a déjà bien rendu service à la collectivité, notamment dans l'élaboration du plan climat. Elle compte 880 adhérents, dont de nombreuses communes, et a pour objectif de mettre toutes ces communes, les syndicats mixtes et les sociétés d'économie mixte autour d'une table ou en formation pour échanger leurs expériences et autres problèmes techniques, économiques ou fiscaux, notamment autour des questions d'enjeux énergétiques.

Le montant de l'adhésion est de 469 €. Il s'agit d'une adhésion thématique, qui a été fléchée sur la thématique « réseaux de chaleur », mais qui donne droit à l'adhésion à la thématique plus large « énergie et climat », dont la CARENE pourra tirer bénéfice pour différents travaux. La thématique « énergie » servira notamment à nourrir les réflexions de la Direction de l'habitat de la CARENE sur toutes les questions liées à la précarité énergétique et à la rénovation énergétique. Elle constituera également une source intéressante d'informations pour le plan climat.

Dans le réseau « énergie et climat » seront traités les thèmes de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de la distribution d'énergie, de l'ouverture des marchés de l'énergie, des performances énergétiques des bâtiments, de la lutte contre la précarité énergétique, du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des plans climat territoriaux.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette adhésion.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Finances – Finances – Pacte d'actionnaires SEM Sonadev – Approbation et autorisation de signature

Le Président

Par délibération du 27 juin 2017, le Conseil communautaire a décidé de réaffirmer les rôles d'aménageur, de constructeur et de portage d'immobilier d'activité de la SEM Sonadev sur le territoire et dans cet objectif, de renforcer ses moyens d'actions par une augmentation de capital. Cette augmentation de capital a été accompagnée de l'entrée de nouveaux actionnaires et la conclusion d'un pacte d'actionnaires était envisagée afin de protéger les capitaux de la SEM Sonadev et de traduire l'engagement des actionnaires à contribuer au développement économique local par la mobilisation de capitaux et de moyens.

La SEM Sonadev sera, en effet, amenée à réaliser des opérations propres d'immobilier d'entreprise ou commercial, notamment en cas de carence d'initiative privée, ce qui impose des règles d'engagement préalables de nature à préserver ses capitaux. Le plan d'affaires est annexé au présent pacte d'actionnaires et joint à la présente délibération. Par la signature de ce pacte, les parties s'engagent expressément à en respecter, au sein des organes compétents de la SEM, toutes les stipulations, et à ne pas y voter ou y faire voter de décision contraire aux stipulations de ce pacte.

Concernant plus particulièrement la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire, il est à noter que l'article 6 de ce pacte d'actionnaires prévoit que ces deux collectivités s'engagent, pendant un délai de cinq ans, à se réunir préalablement à toute assemblée de la société pour convenir du vote qu'ils émettront en assemblée.

Enfin, ce pacte d'associés encadre les conditions de cession et de sortie de la société, afin de lui assurer une vraie et une grande stabilité institutionnelle pendant les dix années à venir.

Le Conseil communautaire est invité à approuver ce pacte d'actionariat et à autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes décisions.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Martin Arnout ne prend pas part au vote.

Délibération n° 21 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de responsable d'équipe Animation MNS – Approbation

Sylvie Cauchie

Après avoir voté le règlement intérieur du centre aquatique, il convient maintenant de mettre les moyens humains nécessaires pour le faire fonctionner. À ce titre, dans le cadre de la future organisation de l'Aquaparc, le responsable d'établissement sera secondé par deux responsables d'équipe, l'un en charge des équipes d'accueil et d'entretien et l'autre, en charge des équipes de maîtres-nageurs sauveteurs. Afin de pourvoir ces deux postes, la CARENE a lancé une procédure de recrutement. Le candidat retenu pour le poste de responsable d'équipe Animation MNS est actuellement employé au sein d'un établissement public dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. La délibération décrit les missions qui lui seront confiées.

En vertu de l'article 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, lorsqu'une collectivité ou un établissement public propose un nouveau contrat à un agent lié par un contrat à durée indéterminée à une autre collectivité ou un autre établissement pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, l'autorité territoriale peut, par décision expresse, lui maintenir le bénéfice de la durée indéterminée.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette création de poste de responsable d'équipe Animation MNS et la portabilité du CDI et d'autoriser le Président à signer les pièces qui s'y rapportent.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 22 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de maître-nageur sauveteur – Approbation

Sylvie Cauchie

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création d'un poste de maître-nageur sauveteur, dont les missions sont décrites dans la délibération, ainsi que la portabilité du CDI, puisque cet agent travaille également déjà dans une autre collectivité avec un contrat à durée indéterminée.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 23 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de chargé d'opérations de maîtrise d'ouvrage publique – Approbation

Sylvie Cauchie

Les délibérations 23 et 24 concernent deux postes qui viennent renforcer la DUAD, puisque dans le cadre de son projet de territoire, la CARENE a fixé un programme ambitieux en matière d'opérations d'infrastructures. La charge de travail de la direction en charge de ces opérations nécessite de renforcer l'équipe afin de pouvoir faire face au plan de charges et de respecter les calendriers de réalisation.

Les missions de la personne qui sera recrutée sont décrites dans le corps de la délibération.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette création de poste de chargé d'opérations. Il s'agit d'un poste de contractuel sur trois ans.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de chargé d'opérations urbanisme et projets urbains – Approbation

Sylvie Cauchie

Cette création de poste est motivée par les mêmes raisons que celles évoquées dans la délibération précédente. Les missions du poste sont décrites dans le corps de la délibération.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette création de poste de chargé d'opérations urbanisme et projets urbains, qui vient en renfort de la DUAD.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Personnel – Personnel – Poste de directeur général adjoint en charge de l'information et de la communication

Sylvie Cauchie

Il ne s'agit pas là d'un nouveau poste : c'est une personne qui est en place et dont le contrat arrive à terme. Il convient de reconduire ce poste de directeur adjoint en charge de la communication, de l'information et des relations publiques et internationales.

Le Conseil communautaire est invité à approuver ce poste.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Personnel – Personnel – Tableau des effectifs – Approbation

Sylvie Cauchie

Il s'agit d'une délibération récurrente. Il appartient au Conseil communautaire, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet. Considérant l'obligation de créer des emplois pour permettre les recrutements nécessaires, il est proposé la modification suivante :

- pour la direction de la stratégie, de la transition, de l'évaluation et des partenariats : la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (80 %) ;
- pour la direction du développement économique et de l'attractivité : la création d'un poste d'adjoint administratif et la création d'un poste d'attaché ;
- pour l'assainissement : la création d'un poste d'adjoint technique et la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;
- pour les eaux pluviales : la création d'un poste de rédacteur, qui fait suite à la prise de la compétence des eaux pluviales ;
- pour la direction juridique et de la commande publique : la création d'un poste de rédacteur principal et la suppression d'un poste de rédacteur ;
- pour l'ouverture du centre aquatique : la création d'un poste d'adjoint technique, la création de huit postes d'adjoint technique à l'entretien, la création d'un poste d'ETAPS et la création de treize autres postes d'ETAPS.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette modification du tableau des effectifs.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Le président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.